

Conseil communal du jeudi 26 octobre 2017.
Séance publique - Point supplémentaire - Sécurité routière Dalhem.
Intervention Cloes - Groupe Renouveau

Mme Hotterbeex a signalé le fait que deux rétrécissements de voie de circulation mis en place à Dalhem sont en fait réalisés à l'envers puisque ils sont construits sur la bande ou demi-voie de circulation de sortie du village.

Cette disposition a pour effet que ce sont les véhicules qui sortent du village qui sont incités à réduire leur vitesse.

Chacun comprendra que c'est aberrant et que c'est les véhicules entrants dans le village qu'il faut inciter à ralentir comme les y oblige d'ailleurs la modification de vitesse maximale autorisée.

Ces deux rétrécissements sont situés :

- L'un à l'entrée du haut du village de Dalhem, rue Fernand Henrotaux.
- L'autre à l'entrée du haut du village de Saint-André, chemin des crêtes.

Je propose donc l'amendement suivant à la proposition de Mme Hotterbeex :

Le Conseil décide :

- La démolition des deux rétrécissements existants situés respectivement rue Fernand Henrotaux et chemin des crêtes.
- La réfection de la voirie aux endroits correspondants.
- La construction de deux nouveaux rétrécissements situés respectivement :
 - chemin des crêtes : en face du démol.
 - rue Fernand Henrotaux : à hauteur du début du nouveau trottoir réalisé pour le lotissement autorisé.

Je demande que mon intervention figure au procès verbal.